



MAIRIE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

25 MARS 2013

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2013**

DATE DE CONVOCATION

07 mars 2013

DATE D’AFFICHAGE

07 mars 2013

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2013/12/M-T

**L’AN DEUX MILLE TREIZE LE TREIZE MARS Á SEIZE HEURES, LE
CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE
Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Pauline TARCY** Conseillère, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} adjoint au Maire.

.../...

Délibération n°12/2013/MT
Portant réfection des V.R.D du lotissement GARIN

Mesdames,
 Messieurs les Conseillers municipaux,

Par délibération n°29/2011/MT en date du 08 juin 2011, le Conseil Municipal acceptait la cession au profit de la commune des parcelles AY 124 et AY 369 correspondant à la voirie du lotissement GARIN.

Le 16 septembre 2012, la commune commandait un Avant-projet Sommaire pour la réfection de la voirie du lotissement GARIN.

Le 26 novembre 2012, la commune recevait l'APS, permettant de lancer l'opération dans les meilleurs délais.

Le coût total de l'opération :

REFECTION DES VRD DU LOTISSEMENT GARIN

TERRASSEMENT/ VOIRIE	2 5 8 7 7 5 €
REALISATION DE BICOUCHE	1 3 2 0 0 0 €
EAUX PLUVIALES	1 2 9 5 8 0 €
MONTANT TOTAL EN EUROS	5 2 0 3 5 5 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

REFECTION DES VRD DU LOTISSEMENT GARIN

État	104 071 euros	20 %
Région	156 106,5 euros	30 %
Participation Voirie Réseau	52 035,5 euros	10 %
Commune	208 142 euros	40 %
Total	520 355 euros	100%

Considérant les éléments exposés, je vous demande

1°) d'approuver l'engagement de l'opération de réfection des voiries du lotissement GARIN.

2°) d'autoriser le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet et à rechercher tous les financements s'y rapportant.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant le projet de réfection de la voirie de Quesnel Est (pro DCE) ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: APPROUVE l'engagement de l'opération de réfection des voiries du lotissement GARIN.

Article 1: APPROUVE Le plan de financement proposé est le suivant :

REFECTION DES VRD DU LOTISSEMENT GARIN

État	104 071 euros	20 %
Région	156 106,5 euros	30 %
Participation Voirie Réseau	52 035,5 euros	10 %
Commune	208 142 euros	40 %
Total	520 355 euros	100%

Article 2: AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet et à rechercher tout financement s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 13 mars 2013



Le Maire,

Patrick LECANTE

MAIRIE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

25 MARS 2013

ARRIVÉE

Publication le : 26 MAR. 2013